

Exemple d'opérations en cours

Hors zone NATURA 2000, interdiction de fréquentation en forêt privée, sur la commune de Sentenac de Sérrou (09) pour minimiser les dérangements.

En forêt domaniale de Paloumère/Vallée du Ger et de Montreich (31), ouverture de microclairières favorables au développement des myrtilliers, et maintien de lisières.

En forêt communale de Laruns (64), ouverture des peuplements pour favoriser le développement de la strate herbacée et des myrtilliers, et fermeture des pistes forestières par blocs rocheux pour éviter le dérangement du tétras en période sensible.

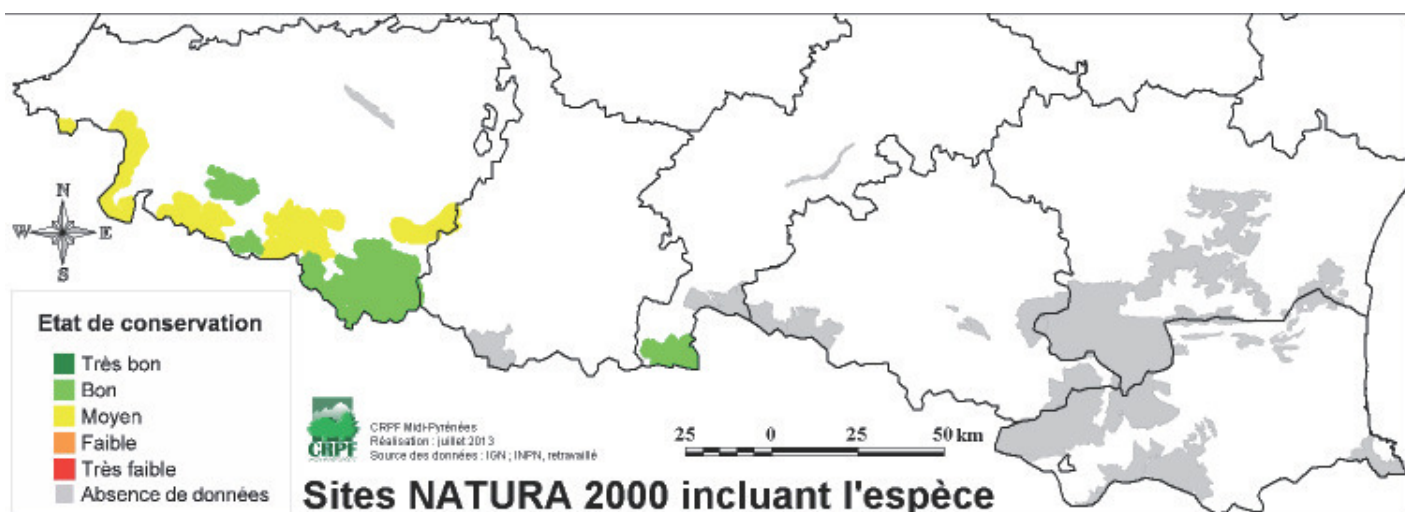
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Recharges d'aires												
Parades nuptiales												
Accouplements												
Ponte												
Couvaison												
Ecllosion												
Elevage des jeunes												
Envol des jeunes												

RÉPARTITION

En France, seule la sous-espèce *ilfordi* est présente et endémique* des Pyrénées, où on la trouve des Pyrénées-Atlantiques à la Haute-Garonne, entre 450 m et 1850 m d'altitude.

Principaux habitats (dont communautaires)

Hêtraies(-sapinières) (9120, 9150)



BIOLOGIE ET ECOLOGIE

Occupant les hêtraies pures ou mixtes, sur des pentes à forte déclivité, le pic à dos blanc exige des forêts âgées avec des arbres de gros diamètre et de nombreux arbres morts sur pied ou au sol. Espèce à activité strictement diurne, il est très discret. Son régime se compose quasi exclusivement d'insectes, particulièrement des coléoptères xylophages.

Le nid est installé dans une cavité creusée dans un tronc d'arbre, généralement un hêtre, exceptionnellement un sapin. La ponte est constituée de 3 à 5 oeufs. Les anciennes cavités servent aussi d'abris nocturnes aux oiseaux.



ONF - J-C. Auria

RECOMMANDATIONS DE GESTION

Dans les massifs de présence de l'espèce, favoriser le maintien d'un réseau bien réparti dans l'espace de peuplements forestiers matures à dominante de feuillus, notamment de hêtre.



Pour limiter les échecs de reproduction, éviter entre le 1 avril et le 31 juin, les interventions sur les peuplements ou la desserte à proximité des sites de nidification avérée : zone de quiétude à ajuster en fonction du contexte local (topographie, peuplement...), en accord avec le propriétaire ou le gestionnaire.



+ se reporter aux recommandations de la fiche «Pics»